

Montreuil, le 23/06/2021

DRCPM

OBJET

Sous-direction production,
gestion des comptes,
fiabilisation

**Bénéficiaires du versement mobilité (art. L. 2333-64 et s. du Code
Général des Collectivités Territoriales)**

VLU-grands comptes et VM

Texte(s) à annoter :
LCIRC-2010-0000006

Affaire suivie par :
BLAYE DUBOIS Nadine,
WINTGENS Claire

Par délibération du 22 mars 2021, la communauté de communes SARLAT PERIGORD NOIR a acté sa prise de compétence mobilité sur l'ensemble de son territoire, pour une date d'effet au 1er juillet 2021. Le versement mobilité (VM) déjà instauré sur la commune de Sarlat est maintenu au taux actuel de 0,55%.

Cette décision entraîne la clôture du code partenaire 9302403 au 30/06/21 et la création du code partenaire 9302407 au 01/07/21.

Par délibération du 22 mars 2021, la communauté de communes SARLAT PERIGORD NOIR a acté sa prise de compétence mobilité sur l'ensemble de son territoire, pour une date d'effet au 1er juillet 2021.

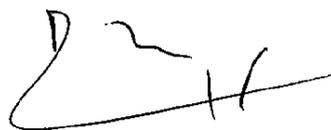
Le versement mobilité (VM) déjà instauré sur la commune de Sarlat est maintenu au taux actuel de 0,55%.

Cette décision entraîne la clôture du code partenaire 9302403 au 30/06/21 et la création du code partenaire 9302407 au 01/07/21.

Les informations relatives au champ d'application, aux taux, au recouvrement et au reversement du versement mobilité sont regroupées dans le tableau ci-joint.

Nicolas DELAFORGE,

**Directeur de la relation cotisant, de la production
et de la maîtrise des activités**



CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT MOBILITE
(Art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

CC SARLAT PERIGORD NOIR

IDENTIFIANT N° 9302407

| COMMUNES CONCERNEES | CODE INSEE | CODE POSTAL | TAUX | DATE D'EFFET | URSSAF de LIAISON |
|----------------------------|-------------------|--------------------|-------------|---------------------|--------------------------|
| SARLAT | 24250 | 24200 | 0,55% | 01/07/2021 | AQUITAINE |

Bénéficiaire du versement mobilité : Communauté de communes Sarlat Périgord Noir
Place Marc Busson
24200 SARLAT-LA CANEDA

Comptable dont dépend le bénéficiaire : TRESOR PUBLIC DE SARLAT LA CANEDA

BDF de PERIGUEUX
30001 00624 E2480000000 30

IBAN : FR42 3000 1006 24E2 4800 0000 030
BIC : BDFEFRPPCCT